

PV 17 10 2024

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

17 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, J-O. RABOT, G. MASRARI, P. GUINOT, A. NEUSSER

Absents excusés : Michèle GALLET, V. KRYK, C. TOWNSEND, J. DIZERENS, M. CHALENDAR

Absents : D. GANNE, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, H. GRANGE

Procurations: Michèle GALLET à M. GALLET, V. KRYK à O. GUICHARD, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, J. DIZERENS à P. GUINOT, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, Olivier GUICHARD.

C. BIOLAY est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2024

L'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2024 sera soumise lors de la prochaine séance du conseil municipal fixée au 21 novembre 2024.

O. GUICHARD précise que le procès-verbal a été rédigé et qu'il a été envoyé au cabinet de Patrice DUNAND, afin qu'il puisse le faire relire et le valider avant soumission à l'approbation du conseil municipal.

1. Administration générale – Bilan de la première année du CMJ

O. GUICHARD souhaite la bienvenue aux jeunes élus du Conseil Municipal des jeunes, qui ont pris leurs fonctions depuis un an désormais.

S. MANFRINI explique que les jeunes présentent ce soir le bilan de leur première année, ainsi que les actions et perspectives à venir.

O. GUICHARD propose dans un premier temps que chacun se présente.

Les représentants du CMJ en présence sont :

- Paul Michel AESCHLIMANN
- Théo DIONIS
- Mattia ESTOUP
- Luca KARPSTEN
- Clémentine MEUNIER
- Erin SEPIERRE

Ils sont accompagnés de Sébastien MILIANI-MECAIR, Responsable du Sac Ados et Benjamin QUEFFURUS, animateur au Sac Ados.

Les jeunes élus font la présentation des événements auxquels ils ont participé, notamment, en 2023 : la commémoration du 11 novembre et les vœux du Maire. Concernant 2024, les jeunes élus étaient présents pour l'inauguration du parc des Hérissons en juin, et l'inauguration du gymnase des Charbonnières en septembre.

Les membres du CMJ ont également aidé à la confection des colis de fin d'année à destination des aînés. Cette opération est menée par le CCAS, sous l'égide de Laëtizia DOUILLIEZ, responsable du service social.

Le CMJ a été à l'initiative du choix des noms des espaces du parc des Hérissons, comme, par exemple, « les rapides du héron cendré (piste à bosse) », « l'adret du renard (piste de VTT) », « le cirque des petits chamois (aire de jeux) ».

Un autre des événements marquants pour le CMJ a été l'organisation d'un après-midi jeux de société et goûter avec les résidents de l'EHPAD ORSAC du Clos Chevalier.

Toujours dans le thème des jeux, les jeunes élus ont participé à la journée jeux de société organisée par la commune en mars 2024. Lors de cette journée, leur rôle était d'expliquer les règles du jeu, de faire découvrir de nouveaux jeux, mais aussi de jouer avec les familles lorsqu'il manquait des participants.

Pour cette fin d'année, le CMJ a pour projet d'organiser l'opération intitulée « Un Noël pour tous - Boîtes solidaires ». L'idée est de collecter des jeux, des jouets, des petits mots gentils, qui seront distribués aux personnes dans le besoin. Les jeunes prendront soin de vérifier le bon état des dons, mais aussi pour les petits mots, ils veilleront à ce que leur contenu soit bienveillant.

Au nom du conseil municipal, O. GUICHARD remercie les jeunes élus pour leur présentation, et tient à remercier également Sébastien MILIANI-MECAIR et Benjamin QUEFFURUS, pour tout leur travail et leur implication auprès des jeunes.

Les jeunes élus du CMJ présentent à leur tour leurs remerciements.

2. Institution – Désignation des membres du Conseil d'Administration du collège Simone Veil

Le collège Simone VEIL d'Ornex est en cours de constitution de son conseil d'administration.

Le principal du collège, Monsieur RAFFIER, a saisi Monsieur le Maire pour que la commune puisse désigner un administrateur titulaire et un suppléant pour représenter la commune.

Le conseil d'administration vote et adopte le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget et le compte financier. Il adopte également les documents rapport concernant le fonctionnement pédagogique de l'établissement et ses conditions matérielles de fonctionnement.

Il est proposé au conseil municipal de désigner les élus suivants au conseil d'administration :

- Titulaire : Sandrine MANFRINI, Adjointe au Maire, en charge de l'enfance, de la jeunesse et du sport
- Suppléant : Olivier GUICHARD, Maire

O. GUICHARD indique que le premier conseil d'administration du collège a lieu ce soir même. Il a débuté à 18h00 et S. MANFRINI a pu être présente pour le début de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉSIGNE** Sandrine MANFRINI comme titulaire et Olivier GUICHARD comme suppléant pour siéger au conseil d'administration du collège.

3. Intercommunalité – GEMAPI - Procès-verbal de mise à disposition de la parcelle AD121 composant la risberme du Nant de Villard

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) suivant la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (Loi MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014) et la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015).

En application de l’article L.1321-1 et de l’article L 5211-5 II du CGCT, le transfert d’une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l’exercice de cette compétence.

La plateforme inondable de Villard-Tacon, située sur les parcelles AD20 et AD121 à Ornex, constitue un bien nécessaire à l’exercice de la compétence GEMAPI.

La Commune d’Ornex est propriétaire de la parcelle AD121. La parcelle AD20, quant à elle, est propriété du lotissement du Parc de la Roche I, et a été mise à disposition de la Communauté d’Agglomération du Pays de Gex, par convention signée avec le lotissement.

Le transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté d’agglomération du Pays de Gex est contractualisé via un procès-verbal de mise à disposition de la parcelle AD121 située à Ornex. Le procès-verbal précise la désignation des biens, les conditions et les délais de la mise à disposition.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal de la mise à disposition de la parcelle AD121 composant la risberme de Villard-Tacon à Ornex

4. Enfance-Jeunesse – Avenant à la convention avec les CMR pour les interventions musicales dans les écoles d’Ornex

Vu la délibération D20241306082 du 13 juin 2024 validant le dernier avenant à la convention avec les CMR, et relatifs aux interventions musicales dans les écoles d’Ornex.

Considérant que depuis la rentrée de septembre, les CMR font face à une pénurie de personnel nécessitant une diminution des heures d’intervention d’enseignement musical dans les classes de l’école Arc-en-ciel.

Il est proposé au conseil municipal de valider l’avenant au protocole d’accord 010281COMMU avec les CMR. Cet avenant prévoit de diminuer le volume horaire hebdomadaire de 6.38 heures à 6.17 heures soit 6 heures et 10 minutes par semaine d’intervention des CMR réparties sur les deux écoles d’Ornex à partir du 1^{er} septembre 2024.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer l’avenant au protocole d’accord 010281COMMU avec les centres musicaux ruraux ci-annexé,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024.

5. Culture – Exposition Champ Libre – indemnité des artistes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune d’Ornex a organisé, du 19 au 30 septembre 2024, en partenariat avec l’enseigne Casa design, une exposition d’art contemporain baptisée « Champ libre ».

Considérant que cette exposition contribue au développement de la politique culturelle de la commune, et permet de créer du lien social entre des habitants de différents quartiers de la commune.

Vu l'exposition qui était accessible à toute heure, située sur le champ attenant à l'enseigne Casa design qui a accepté de mettre à disposition le pré attenant.

Considérant qu'une dizaine d'artistes locaux ont pu exposer leurs œuvres, que le vernissage a réuni quatre-vingt personnes et que plusieurs centaines de visiteurs ont pu profiter de l'exposition pendant les 10 jours d'ouverture.

Considérant que sur le modèle d'Arts en campagne, l'appel à projet transmis aux artistes prévoyait une valorisation de leur production artistique à hauteur de 500 euros par artiste, il est proposé au Conseil municipal d'entériner cette indemnité à verser à chacun des artistes ayant exposé, suivant la liste ci-dessous :

- Florence VIAL
- Guy GEFFRAY
- Jean-Marc AGUILAR
- Monique NIGRA
- Xavier GARDE
- Philippe MICHEL
- Roshanak OSTAD
- Sana JAAFAR
- Serge LECOQ
- Susanne LEWEST

M-C. ROCH informe qu'une œuvre de l'artiste Jean-Marc AGUILAR est toujours présente dans le champ. En raison des conditions météorologiques, le terrain n'est pas praticable, ce qui empêche au propriétaire d'accéder au lieu pour retirer son œuvre.

O. GUICHARD souligne que pour une première édition, cette exposition a été une réussite.

A. NEUSSER demande si les artistes qui ont exposé sont originaires du Pays de Gex ou bien d'autres régions.

O. GUICHARD répond que les artistes viennent de plusieurs horizons, certains depuis Avignon, mais aussi des artistes d'Ornex comme Philippe MICHEL, qui est d'ailleurs agent communal et Florence VIAL, le but étant aussi de faire travailler les artistes locaux. Florence VIAL est une artiste ornésienne, qui d'ailleurs est coté sur le marché national et international ; elle s'est notamment fait connaître par ses sculptures de femmes appelées « Mar'grit ».

M-C. ROCH précise que l'exposition Champ Libre aurait pu accueillir d'avantage d'artistes, mais que le délai pour trouver les artistes était trop court.

C. BIOLAY ajoute que beaucoup d'artistes présents pour cette exposition, sont connus pour leur participation à Art en campagne.

O. GUICHARD fait remarquer que le budget qui avait été imparti pour cette manifestation correspond au budget d'Art en campagne, comme annoncé.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (1 abstention : P. GUINOT) :

- **VALIDE** le paiement de la somme de 500€ à chacun des artistes (liste ci-dessus énumérée) ayant exposé à « Champ libre »
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2024

6. Travaux- Validation du plan de financement, Phase APD, pour la rénovation de l'éclairage public de la rue des Bleuets

Par délibération du 22 janvier 2024, le conseil municipal a validé une étude de mise aux normes des réseaux d'éclairage du quartier de Villard-Tacon selon le plan pluriannuel d'investissement suivant :

- 2024 : rue des Bleuets
- 2025 : rue des Pralets et rue de Villard
- 2026 : rue de Vésegnin

Le coût des travaux estimé lors de la phase APS pour la Rue des Bleuets était de 15 100 € TTC, le montant restant à charge de la Commune est de 10 495,33 € nets.

L'étude en phase APD a été réalisée par le SIEA. Suite au renouvellement des marchés de travaux d'éclairage public, le coût des travaux a été réévalué comme suit :

- Coût prévisionnel des travaux : 11 500 € TTC
- Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune 8 480,87 €

P. GUINOT demande qui couvre la différence pour les coûts de travaux.

W. DELAVENNE explique que le coût mentionné n'est qu'une estimation, et qu'un an après la réalisation des travaux, le coût réel est calculé, et la différence éventuelle est reversée à la commune. Jusqu'à présent sur ce type d'opération, la commune a quasiment toujours récupéré de l'argent.

A. SANCHEZ précise qu'une estimation du coût des travaux est faite, ensuite se joint dans le plan de financement le FCTVA et généralement une petite subvention du SIEA. Au terme de l'opération, lorsque les travaux sont réalisés, un bilan est fait, ce dernier peut être positif ou négatif. Ces dernières années, les bilans sont positifs.

P. GUINOT souhaite savoir si dans ce cas précis les estimations laissent à penser que la commune va récupérer de l'argent.

A. SANCHEZ répond qu'il n'est pas possible de faire d'estimation au préalable. Il souligne toutefois que le SIEA fait généralement en sorte que les communes n'aient pas de mauvaises surprises à cause de ces opérations de rénovation de l'éclairage public.

M. GALLET demande si cette mise aux normes se fait uniquement le long de la rue des Bleuets

W. DELAVENNE rappelle qu'en 2024 en effet, seule la deuxième partie de la rue des Bleuets est concernée, mais qu'en 2025 l'opération de mise aux normes portera sur les rues des Pralets et de Villard, et en 2026 sur la rue de Vésegnin, sous conditions que les finances de la commune le permettent.

Il précise qu'à l'horizon 2026, les SHP (lampe à sodium haute pression) seront interdits, et devront être remplacés par des ampoules LED. Donc le renouvellement des ampoules dans toute la commune est à prévoir d'ici 3 ans.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement pour l'optimisation du réseau d'éclairage de la rue des Bleuets pour un montant à charge de la commune de 8 480.87 €.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2024.

7. Foncier – Cession gratuite de la parcelle section AO n°181 appartenant à Monsieur Serge DEBORNE

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement du trottoir et de la bande cyclable rue de Moëns, nécessite l'acquisition pour régularisation de la parcelle AO n° 181, pour une superficie de 286 m².

Conformément à l'arrêté préfectoral du 15 mars 1979 autorisant l'aménagement du lotissement lieudit « Prénépla », il a été convenu que Monsieur Serge DEBORNE cèdera gratuitement à la collectivité le terrain nécessaire à l'élargissement de la Départementale.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle AO n° 181, d'une superficie de 286 m², au prix de 1€ symbolique.
- **DÉCIDE** de passer l'acte authentique en la forme administrative ou par acte notarié,
- **DÉCIDE** que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge de la commune
- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

8. Foncier - Convention de servitude avec GRDF pour la pose de canalisations souterraines - concernant la parcelle AT n°202

Les travaux des promotions immobilières « Villa Angelica » et « Résonance » situées au lieu-dit Prénépla, au droit de l'Impasse des Crés, nécessitent une servitude de passage pour la canalisation gaz notifié par GRDF, sur la parcelle section AT n°202, propriété de la Commune.

Afin de permettre l'installation de ces équipements, il est nécessaire de mettre en œuvre une convention de servitude pour la réalisation des travaux et l'entretien futur de cet ouvrage. Cette convention est signée entre GRDF en tant que gestionnaire de réseau et la Commune en tant que propriétaire.

Pour cela, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude et de mise à disposition avec GRDF. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude et de mise à disposition avec GRDF et tous les documents liés pour la parcelle AT n°202.

9. Décisions prises par le Maire en vertu des délégations reçues par délibération du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces dépenses sont arrêtées du 1^{er} au 30 septembre 2024.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

Tableau pour les dépenses d'un montant supérieur à 500 euros H.T. :

Tiers	Objet	Compte	Montant H. T
LA COMPAGNIE DE	CARBURANT JUILLET	60622	813,45
ACRT	CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUEL CODIAL V2	6156	752,16
FLORANICE	COMPOSITIONS MARIAGE ET COMPOSITION DEUIL	6232	510,00
CONCEPTION REAL	TRAVAUX DE REPRISE DU CARRELAGE DANS LES LOCAUX RESTAURATION COLLECTIVE ECOLE ARC EN CIEL	21312	2 700,00
MB ELECTRICITE	POSE ET RACCORDEMENT DEFIBRILATEUR ECOLE ARC EN CIEL	2188	581,63
SNA PRIM	ETUDE DE FAISABILITE CARREFOUR RUE DES FINS RESIDENCE LE BOIS D ORNEX	2031	950,00
MICRO CENTER	PC PORTABLE LENOVO RECONDITIONNE IPHONE 11 RECONDITIONNE SOCIAL	multi	1 088,75
CNFPT PARIS	FORMATION OBLIGATOIRE POLICE MUNICIPALE PATRICK SAULNIER DU 25 AU 28 SEPT 2023	6184	500,00
ACRT TOTEM	TELEPHONIE FIBRE AOUT	6262	1 085,36
YPOK	REPLACEMENT TELEPHONE ET PARAMETRAGE SERVICE POLICE MUNICIPALE	2185	518,00
LIBRAIRIE DU CE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE DES BOIS	6067	615,87
MICRO CENTER	PC PORTABLE LENOVO v15 LEILA + 2 TELEPHONE CROSSCALL + SAMSUNG GALAXY S21 ST	multi	2 360,50
CIDEM	MAINTENANCE INFORMATIQUE DU 01/09/2024 au 31/08/2025 MAIRIE SITE 2280	6156	2 798,25
BILLET FOURNIER	ACHAT DE CONSOMMABLE PETIT MATERIELS	60632	593,11
REXEL	MATERIEL ENTRETIEN EVACUATION SANITAIRES ECOLE ARC EN CIEL	615221	1 208,23
COMPFERS	RENOUVELLEMENT DU PARC ECLAIRAGE ECOLE ARC EN CIEL	21351	695,88
GIROD	SIGNALETIQUE SUR LA COMMUNE REMPLACEMENT DE PANNEAUX EXISTANTS	2152	3 325,43
DOUBLET	ACHAT DE 10 GUERIDONS POPULAIRE ET HOUSSES CHEZ BRICE ET LES DIFFERENTES MANIFESTATIONS	21848	1 548,00
UGAP	VIDEOPROJECTEURS ECOLE ARC EN CIEL ET ECOLE DES BOIS	2188	999,94
UGAP	VIDEOPROJECTEURS ECOLE ARC EN CIEL ET ECOLE DES BOIS	2188	2 454,54
PBI PAPETERIE B	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE DES BOIS	6067	539,48
PBI PAPETERIE B	FOURNITURES SCOLAIRE BOIS	6067	733,98
PBI PAPETERIE B	FOURNITURES SCOLAIRES BOIS	6067	501,45
PBI PAPETERIE B	FOURNITURES SCOLAIRE BOIS	6067	778,49

PBI PAPETERIE B	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ARC EN CIEL	6067	741,51
PBI PAPETERIE B	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE DES BOIS	6067	862,08
BIMPLI	CHEQUES DEJEUNER AOUT	multi	3 278,00
RIVOLIER	GILET PARE BALLE POLICE MUNICIPALE	2188	616,66
GOLLIET	REPLACEMENT BORNE INCENDIE N°9 ENDOMMAGEE	2158	3 975,00
WESCO	NEFLE MOBILIER ARC EN CIEL	21841	5 214,89
EUROPTOURS	DEPL EXCENEVEX 01 ET 08/08	6245	1 140,00
BARBARA FURTUNA	PRESTATION FETE DE LA MUSIQUE	6232	2 100,00
L ARTILLEUR DU	EXPOSITION MEDIEVALE JOURNEES DU PATRIMOINE	6232	1 299,62
ORTEC	ENTRETIEN BAC A GRAISSES ECOLE DES BOIS	6156	510,34
ORTEC	ENTRETIEN BAC A GRAISSES ECOLE ARC EN CIEL	6156	511,12
ATELIER 111	MAINTENANCE CORRECTIVE ET PREVENTIVE SITE ORNEX.FR DU 01/10/2024 AU 30/09/2025	6156	1 050,00
SACEM	REPAS DANSANT JOURNEE DU PATRIMOINE	6232	628,06
AIN BUREAU CLAS	MOBILIER POUR AMENAGEMENT BUREAU AGT LEILA HAKKAR ECOLE DES BOIS	21848	946,84
MICRO CENTER	ECRAN IYAMA 22P POUR AMENAGEMENT POSTE DE TRAVAIL AGT HAKKAR L	21838	616,00
GRUPE FORCES	FORMATION A LA CONDUITE PLATES FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES PEMP AGT KOUROUGHLI	6184	1 130,00
PADAM PRODUCTIO	ANIMATION JOURNEE DU PATRIMOINE	6232	1 570,00
YES YOUREVENTSO	SPECTACLES VERNISSAGE EXPOSITION CHAMP LIBRE	6232	950,00
VERDET PAYSAGES	TRAVAUX REPRISE DU TERRAIN DE BOULE EXISTANT SITUE PRES DE CHEZ BRICE	2312	1 920,00
CIDEM	RENOUVELLEMENT ESET ET ACRONIS POUR ECOLE DES BOIS	6156	533,00
FONCIA LE GENEV	CHARGES LOCATIVES APPART LE GENEVE 01/10 AU 31/12	614	2 224,67

Liste des dépenses dont le montant est supérieur à 5000 euros H.T. et dans la limite des montants fixés par les délégations du conseil municipal au Maire, et qui ont fait l'objet d'une décision :

- DEC 2024 09 12 010 - Travaux plâtrerie et peinture Salle René Lavergne pour 8 217,50 € HT avec la société BONGLET
- DEC 2024 09 26 011 - Travaux de désembouage hydrodynamique du réseau de chauffage de l'école Arc-en-Ciel pour 16 161,50€ HT avec la société SOMECI
- DEC 2024 10 10 012 - Réalisation et mise en œuvre du plan communal de sauvegarde (PCS) pour 5 725,60€ HT avec la société GERISK.

- DEC 2024 10 10 013bis - Fourniture, pose et maintenance d'un panneau et d'un totem d'information lumineux pour 32 890,00 € HT (option équerre angle à 786,00 € HT incluse) avec la société CENTAURE SYSTEMS SA

- DEC 2024 10 10 014 – Déneigement de la commune pour 2024-2025 pour 4000,00 € HT et pour la partie forfaitaire et de 180 € HT par heure de déneigement avec la société LA FORCE DE LA NATURE

G. MASRARI demande où sont situés les nouveaux panneaux d'information lumineux dont il est question dans la décision n°13.

O. GUICHARD explique que les panneaux lumineux faisant l'objet de la décision mentionnée ne sont pas encore installés. Un dispositif, semblable à celui qui est devant la mairie, sera implanté au carrefour rue de Divonne, afin de permettre de diffuser les informations aux personnes en provenance de Gex ou de Divonne et qui tournent en direction de Maconnex, Villard-Tacon, ou encore aux gens qui traversent Ornex dans le sens Divonne - Chevry /Prévessin et ne bénéficient pas pour l'instant des publications municipales faites sur le panneau lumineux situé devant la mairie.

En complément, un totem d'information lumineux, dont la structure est plus petite, sera installé entre l'avenue de Vessy et la rue du Père Adam de sorte que les informations publiées puissent y être aussi visibles.

G. MASRARI s'étonne du montant de ces panneaux.

O. GUICHARD explique en effet que ce type d'installation est onéreux. Que le panneau d'information actuellement en place avait coûté entre 50 000 et 60 000 €. Cet investissement est destiné à diffuser plus largement les informations à toute la population, ce qui n'était pas le cas à l'heure actuelle.

Il en profite pour remercier la commission communication et la commission travaux qui ont travaillé sur ce dossier depuis près de deux ans.

QUESTIONS DIVERSES

VENTILATION SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. GALLET apprécie grandement le confort d'avoir participé à une séance de conseil municipal sans la gêne du bruit de la ventilation. Il tient à remercier le Maire et les services d'avoir pu faire le nécessaire.

POTENTIELLE CHUTE D'ARBRE

M. GALLET indique que de plus en plus de mouvements climatiques s'amplifient, aussi à Ornex, avec une force de vent assez élevée. Dans ce contexte, il demande si la commune est bien assurée en cas de chute d'arbres qui appartiendraient à la commune.

O. GUICHARD répond que la commune n'est propriétaire que de très peu de parcelles boisées. Toutefois la commune possède une assurance générale qui couvre ce type d'incident.

Il précise que s'il est constaté qu'un arbre menace de tomber, sur un secteur identifié, la commune peut contraindre le propriétaire à faire le nécessaire. Sans action du propriétaire, la commune peut faire procéder à la coupe des arbres dangereux et les travaux sont refacturés au propriétaire.

NOUVELLES CELLULES COMMERCIALES – ORÉE DES CHÊNES (RUE DES BOUGERIES)

M. FOURNIER fait part d'interrogations d'administrés concernant le type de commerces qui seront installés dans les futures cellules commerciales, et demande s'il est envisagé l'installation d'un distributeur de billets.

O. GUICHARD répond qu'une étude a déjà été faite par le passé, pour un distributeur de billets, car la demande avait été faite pour les Arcades. Il en ressort que la commune devrait payer 15 000€ par an pour un tel dispositif.

Concernant l'Orée des Chênes, il explique que les cellules commerciales ont été cédées par le promoteur à un bailleur social, en l'occurrence : Dynacité.

Dynacité souhaite rester maître des lieux en louant les cellules commerciales et ne les vendra pas. Il est convenu entre la commune et Dynacité d'établir un cahier des charges concernant le choix de ces commerces

Le but de l'implantation de nouveaux commerces n'est pas de concurrencer les Arcades, mais simplement d'offrir aux Ornésiens des commerces de proximité pour répondre à leur besoin.

Actuellement la réflexion porte sur une boulangerie, une supérette, un restaurant / salon de thé ; une cellule pourrait être dédiée à une profession libérale.

D'autre part, la commune a été informée de la fermeture prochaine de la boucherie des Arcades. Grâce au droit de préemption des baux commerciaux, la commune espère pouvoir influencer sur les choix du futur commerce à cet emplacement.

A. NEUSSER demande si la commune a déjà exercé son droit de préemption pour les nouvelles cellules commerciales.

O. GUICHARD répond qu'actuellement les discussions avec Dynacité se font de gré à gré. Toutefois si le bail ne convient pas, alors la mairie exercera si elle le peut son droit de préemption.

COURSE « ÉCHAPPÉE ORNÉSIEENNE »

G. MASRARI remercie les services municipaux et les bénévoles pour l'organisation de la course du 12 octobre dans le cadre d'Octobre rose, et espère que la prochaine édition, attirera plus de participants.

M-C. ROCH indique que la course a été organisée dans des délais très courts. L'année prochaine une campagne de communication plus importante sera mise en place bien plus tôt.

EKOSPORT

G. MASRARI indique qu'elle était présente à l'ouverture du magasin Ekosport, cette semaine.

O. GUICHARD indique que la commune a perdu l'enseigne Ligne Roset, mais a désormais gagné une enseigne qualitative. Il tient à remercier M. GIRIAT pour son travail sur ce dossier, ayant conduit à l'ouverture de ce nouveau magasin à Ornex.

CIRCULATION AUTOMOBILE / STATIONNEMENT

A. BOUSSER signale que la circulation automobile sur le chemin des Tattes a beaucoup augmenté notamment depuis Prévessin-Moëns, la portion est devenue dangereuse pour les cyclistes.

O. GUICHARD indique avoir eu rendez-vous avec Aurélie CHARILLON, Maire de Prévessin-Moëns, et lui a signifié la volonté de la commune d'Ornex de remettre des panneaux et d'installer une caméra sur le chemin des Tattes. Les nuisances de ce lieu touchent principalement les Ornésiens.

De plus, il sera demandé au service de la police municipale de faire une nouvelle campagne de verbalisation sur ce chemin.

Il est rappelé que dès qu'une infraction est constatée, il est possible pour les élus de contacter directement la police municipale afin qu'un agent vienne sur place pour procéder à la verbalisation, ou bien de faire des photos à transmettre à la police.

C. BIOLAY ajoute qu'il est préférable de joindre la police municipale par téléphone, sur leur portable pour une action plus rapide sur le terrain.

M.FOURNIER indique que très régulièrement, quasiment tous les matins vers 8h30, des véhicules sont stationnés rue de Brétigny sur le trottoir.

O. GUICHARD répond que les services de la police municipale seront envoyés sur place pour verbaliser.

Toujours concernant la promenade des Tattes, O. GUICHARD, informe avoir reçu les agriculteurs à la fin du mois d'août, en présence également de W. DELAVENNE. Lors des échanges, il a été mis en lumière la vacuité du système de barrières, qui sont régulièrement endommagées.

D'autre part les services de police municipale ont été envoyés sur le terrain, tout l'été ils ont pu constater que, finalement, la circulation automobile n'est pas si importante sur la promenade des Tattes, à l'exception du week-end, où la circulation est essentiellement circonscrite depuis la ferme Biolay (en face de la rue des Bougeries) jusqu'au parc de stationnement des Hérissons, mais très peu finalement depuis les tennis. Des contrôles réguliers continuent à être faits.

VITESSE EXCESSIVE

P. GUINOT est souvent interpellé par les administrés de Prénépla qui signalent que les automobilistes roulent trop vite, malgré les passages piétons refaits, les gens ne s'arrêtent pas, et râlent sur les piétons qui veulent passer. Il est conscient de tous les aménagements qui ont été mis en place aux abords de Prénépla, mais fort des constats d'incivilité, il demande quelle est la possibilité pour faire ralentir les automobilistes.

O. GUICHARD rappelle qu'un COPIL est chargé d'étudier tous les réseaux piétons et cyclables de la commune, avec pour finalité des actions qui seront mises en place dès l'année prochaine notamment dans la côte d'Ornex, avec une matérialisation sur la chaussée, quelques barrières bien placées sur les trottoirs, mais il entend rester prudent sur le sujet car rien n'est encore arrêté. Cette étude est faite en concertation avec les services techniques, la police municipale, les élus du COPIL /COTECH pour arriver à une solution la meilleure possible. Toutefois, il n'est pas question d'installer 30 barrières le long de la Côte d'Ornex.

P. GUINOT précise que le mécontentement de ses voisins porte essentiellement sur la vitesse excessive des automobilistes et le fait qu'ils ne s'arrêtent pas aux passages piétons, plutôt que sur la circulation des cyclistes.

O. GUICHARD répond que la commune a principalement été interpellé concernant les cyclistes. D'autre part, concernant les automobilistes, il informe que 1200 contraventions ont été dressées depuis le début de l'année à Ornex par le service de police municipale, dont plus de 300 concernent des excès de vitesse.

Il indique que parmi les solutions proposées, un marquage au sol, sur la chaussée, sera mis en place en faveur des cyclistes, afin que ces derniers circulent non plus sur les trottoirs mais sur la route, il espère que ce dispositif permettra de faire ralentir les automobilistes.

J. DAZIN signale que les voitures ne s'arrêtent pas au feu de circulation devant le collège.

W. DELAVENNE répond que deux caméras seront installées prochainement à cet endroit, une caméra qui permet de lire les plaques d'immatriculation et une caméra contexte.

O. GUICHARD indique que si les élus constatent des infractions qui ont lieu à proximité de caméras, qu'ils veuillent bien relever l'heure exacte de l'infraction et la communiquer à la police municipale, qui pourra retrouver les images vidéo afin de verbaliser en conséquence.

J-O RABOT rejoint P. GUINOT concernant la question de la vitesse à Ornex. Il a eu lui-même à faire à des situations similaires rue des Eycherolles et rue des Fins où les gens roulent trop vite. Il demande s'il est prévu d'installer une caméra, ou un radar sur ces axes.

O. GUICHARD répond que l'installation d'un dispositif est prévue rue des Fins. Il explique que cette rue en particulier avait été créée spécifiquement pour rejoindre le puits du CERN et permettre le passage de véhicules hors gabarit. Il constate que cet axe reste un itinéraire bis pour les Ornésiens souhaitant se rendre au lycée international à Ferney-Voltaire par exemple. Les services de la police municipale se rendent sur site très régulièrement pour verbaliser les contrevenants.

Il convient de rappeler qu'il n'est pas possible de faire de chicane ou de ralentisseurs dans ces rues, en raison du passage des véhicules du CERN.

C. BIOLAY souligne que rue des Fins la mise en sécurité des cyclistes qui ont une voie dédiée, est un point très positif, tout comme le fait que les bus ne soient plus autorisés à circuler sur cet axe.

LOYER GENDARMERIE

R. OTZENBERGER évoque les informations dans la presse concernant les difficultés de l'État à payer les loyers des gendarmeries, il souhaite savoir si c'est aussi le cas pour la gendarmerie d'Ornex.

O. GUICHARD explique qu'en effet la commune est aussi concernée.

Le Ministre de l'intérieur s'est saisi du dossier, il a affecté au point RH pour les jeux olympiques les sommes qui normalement étaient destinées aux loyers des gendarmeries dus par l'État aux collectivités locales. Cela implique qu'il n'y a plus d'argent pour les loyers, cette année, mais que la situation devrait être réglée dès le premier trimestre 2025.

Plus grave, le gouvernement envisage de diminuer radicalement le montant du FCTA, ce fonds de compensation fait partie des recettes importantes pour les communes comme Ornex, qui font de lourds investissements. Fonds, que les communes ne sont plus sûres de toucher dans les années à venir, ce qui rend très difficile les projections financières.

Cette possible décision s'ajoute à la diminution constante de la DGF depuis 5-6 ans.

Toutes ces incertitudes budgétaires seront abordées lors de la prochaine commission finances qui aura lieu en novembre, et sera suivie une lettre de cadrage à destination des services et des présidents de commissions.

NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE (NAC)

J-M. PALIENIEWICZ informe le conseil qu'une couleuvre de Californie a été trouvée dans un garage de la Résidence des Berges du Lion, dans laquelle il est gardien.

C. BIOLAY a été appelée pour se rendre sur place. Elle explique qu'après la capture du reptile par J-M. PALIENIEWICZ, les pompiers de Seyssel sont venus chercher le serpent, qui n'était pas pucé, afin de l'amener à Belley, seul vétérinaire, le plus proche, habilité pour recevoir les NAC.

O. GUICHARD les remercie tous deux au nom de tout le conseil municipal pour leur intervention.

LUMIÈRE GYMNASSE

A. NEUSSER signale que le gymnase reste allumé durant la nuit.

W. DELAVENNE répond que le problème est connu. Normalement le système doit s'éteindre automatiquement à partir de 22h30 ou 23h00. Les services techniques communaux ont déjà fait remonter ce dysfonctionnement à la société qui a effectué l'installation et ce, dans le cadre du parfait achèvement des travaux.

TRAFIC DE DROGUE À FERNEY-VOLTAIRE

A. NEUSSER a remarqué des voitures qui stationnent sur la voie de bus à Ferney-Voltaire la nuit, pour du trafic de drogue.

O. GUICHARD explique que ce n'est pas à la mairie d'Ornex de signaler ce type de trafic alors qu'il a lieu sur une autre commune. A contrario, le but est de faire en sorte que ce qui se passe à ailleurs ne se produise pas à Ornex. Tout est mis en œuvre en ce sens.

MANIFESTATIONS

R. OTZENBERGER mentionne que dernièrement ont eu lieu encore de belles manifestations à Ornex, et tient à présenter ses remerciements à toutes les équipes et les bénévoles pour l'organisation et leur investissement.

M-C. ROCH fait part des prochaines manifestations communales, en précisant que chaque mois des ateliers participatifs et des expositions ont lieu « Chez Brice » sur un thème prédéfini :

- Du 18 au 23 novembre 2024 « Au fil des mots »
- Du 16 au 21 décembre 2024 « Noël du Monde »
- Du 13 au 19 janvier 2025 « Détox »

Elle précise que tous les élus recevront un calendrier des activités à venir concernant Chez Brice.

Un groupe de travail a été créé pour la programmation de Chez Brice, composé de : Isabelle GOUDET, Laëtitia DOUILLIEZ, Maëva JUVING, Lucie MOURIER et elle-même (M-C. ROCH).

Elle fait un appel aux volontaires, parmi les élus, toutes les idées et les investissements personnels sont les bienvenus pour contribuer à faire vivre ce lieu, que ces derniers n'hésitent pas à se manifester auprès des personnes du groupe de travail.

O. GUICHARD tient à remercier l'ensemble des services municipaux qui font vivre ce tiers-lieu qu'est « Chez Brice », il tient à souligner que les manifestations qui sont organisées sont vraiment intéressantes et de qualité.

Il tient à informer également que le 18 octobre 2024 à 19h30 se tiendra à la mairie la première conférence annuelle des acteurs économiques de la commune.

L'objectif de cette réunion est d'organiser une rencontre tous les ans avec les commerçants, artisans et professions libérales de la commune pour aborder plusieurs sujets et dialoguer.

L'ordre du jour de cette première réunion du 18 octobre sera le suivant :

1. 1% logement : information sur les droits des entreprises et leurs cotisations
2. Règlement Local de Publicité intercommunal (RPLi) : mise en œuvre de la réglementation encadrant les publicités, les enseignes et les préenseignes commerciales
3. Signalisation commerciale (fléchage)
4. Acquisition d'un tènement de 2,5 ha à la Maladière par Pays de Gex Agglo
5. Perspectives d'aménagements paysagers
6. Questions diverses

Sur un autre sujet, O. GUICHARD signale que plusieurs permis de construire à Ornex, n'ont pas respecté les prescriptions architecturales, notamment sur des maisons patrimoniales. La commune va donc engager des procédures et ira jusqu'au procès s'il le faut pour que les propriétaires se conforment aux avis qui leur ont été donnés par les différents services compétents.

Le Maire annonce que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 21 novembre 2024.

La séance est levée à 20h55

Le Maire
O. GUICHARD

La secrétaire de séance
C. BIOLAY